

7.

# Essais locaux adaptés en plein champ et homologation en Suisse

Environ cinq ans avant la commercialisation, l'équipe de terrain à Dielsdorf et Com-mugny a testé sur ses propres parcelles une sélection de produits contenant la matière active SOLATENOL™ dans des conditions spécifiques à la Suisse. Il s'agit de conditions climatiques particulières, de rotations des cultures diversifiées avec beaucoup de prairies, des directives PER (Prestations écologiques requises), de doses d'application de produits phytosanitaires et de mélanges parfois différentes de celles des pays voisins. L'efficacité, la tolérance et les mélanges possibles dans des conditions données étaient les critères centraux. Au cours des dernières années, des centaines de parcelles d'essai ont été créées, traitées avec des produits au SOLATENOL™ et des produits de référence, évaluées et analysées statistiquement. Pour ce faire, il est indispensable de travailler avec exactitude, de prendre à temps les mesures concernant les cultures et de posséder un sens de l'observation plus aigu que la moyenne.

Pour obtenir des résultats meilleurs et plus précis, les champs d'essai ont été contaminés par des spores de septoria ou de rouille afin de garantir une attaque nette et importante.



L'évaluation des maladies et de l'effet a lieu une fois par semaine en phase de croissance, les résultats sont minutieusement consignés en vue d'analyses statistiques ultérieures. Des parcelles contenant jusqu'à dix variantes sont évaluées systématiquement à trois reprises. Le technicien chargé de l'évaluation sur le terrain ignore quel produit a été pulvérisé sur quelle variante.

Les essais en plein champ dans des conditions suisses poursuivent essentiellement trois objectifs : tout d'abord, ils servent de base à la demande d'autorisation auprès des autorités fédérales. Ensuite, ils nous renseignent sur les spécificités du produit dans des conditions locales, ce qui nous permet d'aider et de former nos conseillers de vente en conséquence, de façon que notre savoir-faire parvienne sur le terrain, c'est-à-dire dans le champ de l'agriculteur. Un petit nombre d'agriculteurs et d'agro-entrepreneurs en bénéficient sous forme d'essais sur le terrain avant le lancement.



**Joel Meier**

Syngenta Agro AG Dielsdorf,  
expert technique Grandes cultures

**„Les produits contenant du SOLATENOL™ agissent à la perfection. Après des années d'évaluation en plein champ, je peux prédire qu'ils vont définir des nouveaux critères en termes de lutte contre les maladies des céréales.“**



Norbert Locher, Syngenta Agro AG Dielsdorf, responsable Homologation et assistance technique : "À Dielsdorf et Commugny, le département Homologation et technique met tout en œuvre pour faire avancer la procédure d'homologation afin que les agriculteurs suisses puissent utiliser Elatus Era, produit au SOLATENOL™, matière active nouvelle et excellente."

De même que les essais en plein champ dans des conditions suisses, l'homologation avait pour but d'obtenir une autorisation d'utilisation d'Elatus Era en Suisse. Cette procédure peut durer plusieurs années et l'issue en est incertaine. Un dossier comportant les différentes études sur les sujets suivants est remis à l'Office fédéral de l'agriculture :

- Efficacité du produit
- Conseils d'utilisation pour l'agriculture suisse
- Études toxicologiques avec évaluation des risques pour l'être humain
- Influence sur la transformation des aliments
- Impact sur l'environnement et écotoxicologie, c'est-à-dire influence sur la faune et la flore, en particulier sur les auxiliaires



Dans les années 1950, un dossier sur un produit phytosanitaire contenant une nouvelle matière active tenait à peu près dans un classeur. Le niveau des exigences n'a cessé d'augmenter et aujourd'hui, les classeurs d'un dossier remplissent toute une étagère. Coût : environ 200 millions de dollars, sans compter le travail sur le terrain et d'homologation propre à chaque pays.

Des experts pour la zone européenne ont élaboré le dossier Elatus Era en amont, nous l'avons complété et adapté aux spécificités suisses. Les études qu'il contient sont conformes aux prescriptions internationales et européennes. Soulignons que les normes européennes et suisses en matière d'homologation comptent parmi les plus strictes au monde. C'est l'Office fédéral de l'agriculture qui examine le dossier. Les chapitres sont transmis successivement à d'autres offices fédéraux (SECO, OFEV, OSAV), où des spécialistes les soumettent à un nouveau contrôle minutieux.

Même si les directives sont standardisées, il reste toujours une marge d'interprétation pour l'évaluation. Souvent, certaines études doivent être fournies ultérieurement ou vérifiées. Ce fut aussi le cas pour Elatus Era, entre autres parce que le SOLATENOL™ était une matière active nouvelle. Pour obtenir l'autorisation, il a fallu présenter des dossiers sur la matière active SOLATENOL™ ainsi que sur des produits contenant du SOLATENOL™ et d'autres matières actives. Un point a fait l'unanimité: les produits contenant du SOLATENOL™ agissent à la perfection, en particulier sur les rouilles et les septorioses.